



UNE INSTANCE MAJEURE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE

La CRSA se réunit en assemblée plénière ou en commission permanente, et au sein de quatre commissions spécialisées dans les grands domaines de la santé, chacune de ces formations étant animée par un Président :

PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE
ET ACCOMPAGNEMENTS
MÉDICO-SOCIAUX*

USAGERS DU
SYSTÈME DE
SANTÉ

ORGANISATION
DES SOINS

crsa
PACA

* personnes âgées et personnes handicapées

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE AFFIRME QUE CHAQUE USAGER PEUT ÊTRE À LA FOIS ACTEUR DE LA PRISE EN CHARGE DE SA PROPRE SANTÉ ET ACTEUR DES DÉCISIONS DE SANTÉ PUBLIQUE.

En effet, la loi qui a conduit à la création des ARS et des CRSA place l'utilisateur au centre du système, avec l'objectif qu'il puisse, par l'intermédiaire de représentant(e)s, exprimer collectivement ses droits et participe aux décisions prises en matière de santé.

crsa
PACA

EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de
l'Agence Régionale de Santé :
www.ars.paca.sante.fr
puis cliquez sur la rubrique
«concertation régionale» puis sur CRSA.

**POUR D'AUTRES
INFORMATIONS,
UN SEUL CONTACT :**

Secrétariat de la CRSA :
ars-paca-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
Tél. : 04 13 55 83 74
ou 04 13 55 83 75
ou 04 13 55 83 76

crsa
PACA



Organisation Régionale de la Santé :

**AVONS-NOUS
LA POSSIBILITÉ
D'EXPRIMER
LES CHOIX QUI NOUS
CONCERNENT ?**

**La Conférence Régionale de la Santé et
de l'Autonomie :** une instance de démocratie
sanitaire créée pour participer aux décisions.



LA LOI A CRÉÉ DANS CHAQUE
RÉGION UNE ASSEMBLÉE
DÉLIBÉRANTE, LA CRSA :

«CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE»

Véritable parlement régional de la santé, la CRSA est l'instance consultative privilégiée pour recueillir les besoins et les aspirations de tous en matière de santé, faire des propositions et donner des avis sur l'organisation régionale du système de santé.

Ses membres, au nombre d'une centaine, votent, donnent des avis avant que ne soient prises les décisions essentielles du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.



► COMPOSÉE DE HUIT COLLÈGES, LA CRSA PORTE EN EFFET LES PRÉOCCUPATIONS DE CHACUN

- Des maires, des conseillers généraux et régionaux et des élus de l'intercommunalité,
- Des associations qui représentent tous les usagers, quelles que soient les difficultés auxquelles les confrontent leur maladie, leur handicap, ou leur âge,
- Des organisations syndicales représentatives des salariés, des employeurs, des professions libérales, commerçants, artisans et exploitants agricoles,
- Des caisses vieillesse et familiales, de la mutualité, et des associations de lutte contre la précarité,
- Des services de santé au travail, de santé scolaire et universitaire, de Protection Maternelle et Infantile, des associations de protection de l'environnement,
- Des établissements de santé, de soins ou en faveur des personnes âgées ou avec handicap,
- Des professionnels de santé, quels que soient leurs spécialités et leurs modes d'exercice,
- Et bien d'autres comme les réseaux de santé, les centres de santé, les transporteurs sanitaires, les Samu/Smur et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours...

DES MISSIONS CIBLÉES SUR L'ORGANISATION DE LA SANTÉ

Lieu privilégié de la concertation dans le domaine de la santé, la CRSA est l'instance consultative la plus importante à laquelle se réfère le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé avant d'arrêter l'organisation régionale de la prévention, des soins et des services et établissements médico-sociaux.

- Elle formule des propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique régionale de santé.
- Elle rend des avis qui sont publiés sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé, sur le projet régional de santé, sur les demandes d'autorisation des établissements de santé, et sur tout sujet entrant dans son domaine de compétence.
- Elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix. Le premier débat public de la CRSA PACA a eu lieu en octobre 2011, sur le thème « les relations entre professionnels de la santé et citoyens ».
- Elle réalise un rapport évaluant les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé, et la qualité des prises en charge dans les domaines des établissements de santé et médico-sociaux.
- Elle constitue des groupes de travail afin d'élaborer des recommandations sur des thèmes spécifiques, pour lesquels elle souhaite que des solutions soient apportées, par exemple « la personne handicapée vieillissante » et « les 16-25 ans en situation de handicap ».

